



REPUBLIQUE FRANCAISE

+ RAA

DEPARTEMENT DE  
LOT-ET-GARONNE

ARRONDISSEMENT  
DE MARMANDE

**VILLE  
de  
TONNEINS**

Nombre de Membres en  
exercice : 28  
Présents : 21  
Excusés : 7  
Procurations : 4

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE TONNEINS

Séance du 2 septembre 2019

Délibération n° 2019/09/137 - 17 - Décision Modificative n° 1 – Budget annexe de la Manoque Avec TVA – Annule et remplace la délibération n° 2019/06/086 du 3 juin 2019

L'an deux mille dix-neuf et le deux septembre à 19 h 00, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de **Monsieur Dante RINAUDO, Maire**, à la suite de la convocation du 23 août 2019.

**Etaient présents :** Monsieur RINAUDO – Madame BORDES – Madame KULTON – Monsieur LAUMET – Madame LOUBIAT MOREAU – Monsieur BRESOLIN – Madame VIDALIE – Monsieur DUFFAU – Monsieur DUROSIER – Monsieur THOURET – Monsieur CRISTOFOLI – Madame FELLET – Monsieur HYON – Madame ROUBET – Monsieur BARD – Monsieur BOUCHAUD – Madame POUYDESSEAU – Madame BOTTECCHIA – Monsieur LAOUANI – Madame AUBERT – Madame LAMARQUE

**Excusés :** Madame TACCO – Madame VESQUE – Madame LE CHARPENTIER – Madame PUJOLE – Monsieur JEMAIN – Monsieur BARBAS – Monsieur GAIDELLA

**Ont donné procuration :**

- Madame LE CHARPENTIER à Madame BORDES
- Monsieur BARBAS à Monsieur RINAUDO
- Monsieur GAIDELLA à Monsieur THOURET
- Monsieur JEMAIN à Madame AUBERT

Le quorum est atteint.

Madame Aurore ROUBET est désignée pour remplir les fonctions de Secrétaire et prend place au bureau. L'avis de convocation a été affiché conformément à la Loi.

Des erreurs de saisie sur les articles et libellés nous obligent à annuler la première Décision Modificative passée au Conseil Municipal du mois de juin.

Il convient de modifier les crédits budgétaires comme indiqué dans le tableau ci-après.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE,

- DIT que la délibération n° 2019/06/086 du 3 juin 2019 est annulée.

- ACCEPTE la Décision Modificative n° 1 – Budget annexe de la Manoque Avec TVA comme ci-dessous :

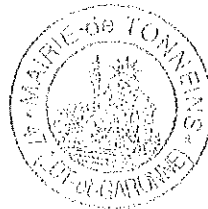
SECTION DE FONCTIONNEMENT	DEPENSES			RECETTES		
	Réel	Ordre	Budgétaire	Réel	Ordre	Budgétaire
Imputations						
DF 042 - 01 - 6811 – Dotations aux amortissements		13 000,00	13 000,00			
RI 040 - 01 - 28188 – Autres immobilisations corporelles					13 000,00	13 000,00
DF 67 - 314 - 678 – Autres charges exceptionnelles	15 000,00		15 000,00			
RF - 002 - 001- 002 - Résultat reporté					-0,09	-0,09
RF - 70 - 314- 7552 - Prise en charge du déficit du budget annexe à caractère administratif pour le budget principal				15 000,09		15 000,09
<b>TOTAUX FONCTIONNEMENT</b>	<b>15 000,00</b>	<b>13 000,00</b>	<b>28 000,00</b>	<b>15 000,09</b>	<b>12 999,91</b>	<b>28 000,00</b>

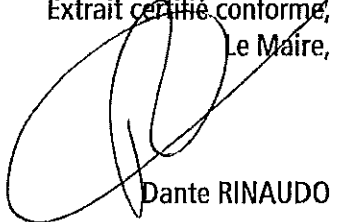
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BORDEAUX dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Fait à TONNEINS, le 11 SEP. 2019

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus,  
Extrait certifié conforme,  
Le Maire,




  
Dante RINAUDO

Envoyé en préfecture le 16/09/2019

Reçu en préfecture le 16/09/2019

Affiché le



ID : 047-214703100-20190902-DEL\_201909137-BF